

Blé et céréales secondaires—Suite

Prix—Fin

- Diminution depuis (1956), 511, 3556
- Fléchissement de 21 p. 100 de 1947 à (1957), 1416
- Prix d'un boisseau de blé versé au cultivateur de l'Ouest comparé à celui reçu par le cultivateur de l'Est, 3806-3807

Programme commercial destiné à encourager la vente des céréales de l'Ouest, 8186

Recherches sur la production et les marchés, 4030-4031, 8193-8194

Récolte de 1958-1959

Paiements finals, 2937, 4632, 5024-5025, 5094, 5159-5160

Versements provisoires, 42, 830, 1006-1007, 1053

Récoltes non moissonnées ou enfouies sous la neige, dans les provinces des Prairies, 95-96, 102, 116, 120-121, 131, 184-185, 374-375

Assistance fédérale, consultations avec les provinces en vue d'en venir à une formule satisfaisante, 925, 926-927

Dégâts causés par la neige en Saskatchewan et au Manitoba, enquête m. (M. Martin, Essex-Est) tendant à la production de documents, 725

Évaluation pour établir la valeur du grain non battu, date-limite, 827-828

Frais d'assistance devant être assumés en entier par le gouvernement fédéral, 829, 844, 951

Hésitation du gouvernement avant d'agir pour aider les cultivateurs, 924, 925

Inefficacité des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement, 258

Liberté des provinces de prendre des mesures d'assistance entièrement à leur charge, 928, 944, 945-946, 1917-1918

Paiement de \$3 l'acre en collaboration avec les provinces, 97, 100-101, 103-105, 116, 227-228, 280, 415, 571, 573-574, 582

Admissibilité des bénéficiaires de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, 227-228, 828, 945, 948, 951

Adoption de la mesure en présentant un poste dans les crédits, 97-99, 103-104, 112-113, 132-133, 839, 842-843, 919, 926-927, 929

Blé et céréales secondaires—Suite

Récoltes non moissonnées—Fin

Paiement de \$3 l'acre—Fin

Commentaires du *Western Producer*, 931-932, 947

Correspondance avec les provinces, 646, 757, 926-927, 929-934, 944, 945, 950-951, 980, 1007, 1060, 1904

Crédit à cette fin, 824-844, 918-934, 943-952

Décret du conseil relatif à cette mesure, 837, 839, 843-844, 926

Entente verbale sans discussion au Parlement, 571, 573-574, 582, 840-842, 921-922

Estimations du coût faites par les provinces, 949

Formule employée pour faire ces versements, 824-825, 928-930, 946, 1903-1904, 1915-1918

Inspection à l'égard des fermes ayant présenté des demandes de versements, 826-827, 948-949

Insuffisance de la mesure et mécontentement des cultivateurs, 832-833, 919, 932

Procédé unilatéral du gouvernement, 924-925, 931

Versements du même genre à toutes les catégories de cultivateurs qui perdent leurs récoltes pour une cause quelconque, 834, 844, 919

Versements effectués aux provinces aux termes de l'accord, 4461

Programme de versements appliqué dans chaque province, 824-825, 924, 946

Régime de vente par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, 2677-2679, 8021-8025, 8047-8048, 8218

Soutien des prix

Application demandée par les producteurs de l'Ontario, 3802, 3806-3807, 4242, 5025, 6759, 7017-7018

Liste de prix de différents pays exportateurs de blé, 8131, 8137

Transformation de notre blé en une denrée pouvant convenir mieux aux pays arriérés qui ont besoin de vivres, 434

Transport de grain vers Vancouver, suspension des expéditions par les chemins de fer, 5329, 5397, 5748-5749

Vente à l'Angleterre à des prix inférieurs aux prix mondiaux durant et après la guerre, 2381-2382, 8136, 8137, 8151

Vente à l'Inde, 3737-3738, 3794, 3890

Volume I: 1-1296

Volume IV: 3935-5022

Volume VI: 6133-7241

Volume II: 1297-2561

Volume III: 2563-3934

Volume V: 5023-6131

Volume VII: 7243-8299